

## **Assemblée générale de l'ANMAM Samedi 25 janvier 2025 à l'ENMDAD de Villeurbanne**

### **Personnes présentes :**

**Dominique ALIBERT** : membre actif

*CRR St Etienne. Accompagnatrice Danse, professeure d'accompagnement danse et FM danseurs.*

**Danièle CLÉMOT** : membre du collège (coordination générale, secrétariat, site internet). *ENMDAD Villeurbanne. Accompagnatrice et professeure d'accompagnement, coordinatrice du département accompagnement.*

**Chloé ELASMAR** : membre du collège.

*CNSMDL et freelance. Accompagnatrice.*

**Junko FUKUDA GROS**

*CRR Lyon. Accompagnatrice.*

**Dasom JEONG** :

*CRD Mâcon. Accompagnatrice, professeure d'accompagnement.*

**Hyun Chan KYE** :

*CRR Montpellier. Accompagnateur, professeur d'accompagnement*

**Aymeric LEFÈVRE** :

*Etudiant pôle sup Bourgogne Franche Comté*

**Isabelle MAMBOUR** : membre du collège

*Freelance, ancienne Accompagnatrice CRR 93*

**Catherine MARRUEDO-VERNAY** : membre du collège (trésorerie, aide au secrétariat) *CRR Lyon. Accompagnatrice.*

**Laure ZEHMANN-LAVIGNOLLE** : membre du collège *CRR Lyon, CNSMDL. Accompagnatrice, professeure lecture à vue.*

### **Excusés :**

**Bastienne PEYROT** : membre du collège

*CRC Saint Priest. Accompagnatrice,*

**Pascal SEVAJOLS** :

*CRR Bordeaux Accompagnateur danse*

### **Personnes présentes en visio :**

**Marie Pascale CASANOVA**: *CRD Montluçon. Accompagnatrice*

**Jennifer MEENS**: *CRR Lille. Accompagnatrice.*

**Yves MARAT**: *CRR Nantes Professeur d'accompagnement.*

**Véronique NGO SACH-HIEN**: *CRD Montbéliard. Professeure d'accompagnement, accompagnatrice.*

**Christophe PETIT** : *CRI Pays Roussillonnais Accompagnateur danse*

20 pouvoirs ont été envoyés. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance: Catherine Marruedo-Vernay.

### **I - Rapport moral par Danièle Clémot**

Elle revient sur le grand évènement de novembre 2024 au CNSMDP "L'accompagnement, l'autre voix" qui a été très riche et intense. Ce congrès était à l'initiative d'Anne le Bozec professeure d'accompagnement vocal au CNSMDP en collaboration avec Gilles Oltz chef du département des disciplines vocales au Conservatoire de Paris et de l'Anmam, nous y reviendrons dans le rapport d'activités.

L'association a accueilli de nouveaux adhérents dont certains sont présents aujourd'hui soit en présentiel soit en visioconférence.

Elle explique le mode de fonctionnement de l'association en collège et sur son historique.

L'association a été créée en 1999 à Lyon, ce qui explique que son cœur soit en région lyonnaise où se trouve une part importante de ses adhérents. De nombreuses régions sont également représentées mais souvent par un nombre restreint de personnes et il existe des régions très peu ou pas représentées. Il serait important de développer des réseaux dans d'autres régions.

Elle indique brièvement le déroulé de l'assemblée générale et explique le fonctionnement « technique » de l'association (Assemblées Générales, visioconférences, réunions, organisations d'événements etc...) En raison de contraintes horaires d'une adhérente qui nous rejoindra en ligne afin de nous exposer une proposition de projet, le rapport d'activité sera présenté en point IV et non en début de réunion.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

**II- Rapport financier** par Catherine Marruedo – Vernay au 31/12/2024

Compte courant : +6021,54 euros Livret Bleu + 1268,07 (dont 36,93 euros d'intérêts pour 2024)

La participation au congrès de novembre 2024 a coûté 515,50 euros à l'association (déplacements, hébergements et défraiements repas du collège pris en charge pour la plupart par le CNSMDP). L'association est toujours en attente des remboursements promis par deux collectivités pour deux Aller et Retour TGV Paris – Lyon (soit 210 euros)

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

**III- Elections**

L'ensemble du collège se représentant, il est reconduit à l'identique.

Danièle Clénot (coordination générale, secrétariat, site internet), Chloé Elasmir (facebook, newsletter) Isabelle Mambour (facebook) Catherine Marruedo-Vernay (trésorerie, aide au secrétariat) Bastienne Peyrot (site internet) Laure Zehmann – Lavignolle (flyer...)

**Elles sont élues pour l'exercice 2024/2025 à l'unanimité par l'assemblée présente et représentée.**

Membres actifs :

*Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer au cours de l'année. D'autres membres actifs pourront se rajouter, souhaitant s'engager sur une tâche ou action définie. Toutes ces informations seront actualisées et consultables sur notre site [anmam.fr](http://anmam.fr)*

Dominique Alibert (offres d'emploi, accompagnement danse), Aymeric Lefèvre, Jennifer Meens, Claire Simonet

Membre d'honneur :

Michel Tranchant

*Rappel : toute démission d'un membre du collège doit être annoncée au plus tard un mois avant la date de la prochaine AG afin de pouvoir faire, le cas échéant, une demande aux membres actifs qui souhaiteraient se présenter pour rejoindre le collège.*

**IV- Rapport d'activités**

**1) Consultations DGCA :**

- L'Anmam a participé en 2024 à plusieurs réunions de consultations de la DGCA au sujet du futur diplôme national. Ces consultations faisaient suite à celles au sujet des réformes en cours et du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique.(SNOP)

Un sujet d'inquiétude a été la disparition dans les propositions de textes, de l'initiation à l'accompagnement pour les pianistes et plus largement à l'ensemble des instruments polyphoniques. Elle n'apparaît ni comme un module obligatoire ni même comme une option possible. Cela nous a semblé préjudiciable, d'autant plus que l'initiation à l'accompagnement apparaissait bien dans le SNOP de 2008 et en tant qu'UV dans l'ancienne architecture du CEPI. Même si ce diplôme n'a été mis en place que dans très peu de régions, cela a permis la diversification et le développement des classes d'accompagnement. Si cette initiation s'adressait avant tout aux pianistes, depuis des

établissements l'ont étendue à l'ensemble des instruments polyphoniques pour l'obtention de leur DEM.

- La question du DNSPM spécifique accompagnement est également évoquée. Actuellement ce diplôme est intitulé DNSPM musicien interprète :

*“le musicien instrumentiste chanteur est un artiste interprète qui exécute devant ou pour un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique ) une oeuvre musicale, en soliste ou accompagné.”* ( voir référentiel <https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/02Metiers01/DNSPMreferentiel.pdf>)

Pour rappel, l'Anmam avait participé en 2009/10 à un groupe de travail chargé de rédiger des textes spécifiques dont un référentiel, au sujet d'un DNSPM de musicien interprète parcours accompagnement. Ces textes finalisés n'ont pas pu être appliqués.

- Aucun texte ne précise le nombre d'heures d'accompagnement par cycle et par élève dans les établissements. Lors des anciennes consultations au sujet du CEPI, la seule précision était que les élèves instrumentistes ou chanteurs bénéficiaient d'un volume horaire spécifique avec l'enseignant accompagnateur. Cela ne concernait que les élèves des cycles spécialisés, sans préciser le nombre d'heures/années. Cela aurait empêché certains établissements d'obtenir l'agrément pour la mise en place de ces diplômes car ne bénéficiant pas de suffisant d'heures d'accompagnement.

Un volume de 10h par an par élève en cycle spécialisé, nous semblait un minimum.

Il est également dommage que dans les classements des établissements, le nombre de PEA et ATEA accompagnateurs nécessaires ne soit pas précisé.

## **2) Congrès du 28 au 30 novembre 2024 au CNSMDP**

### **“L'accompagnement l'autre voix”**

Ce congrès a été l'aboutissement d'un gros travail de préparation et de recherche et a été une vraie réussite.

Il était à l'initiative d'Anne le Bozec professeure d'accompagnement vocal au CNSMDP et porté par elle en collaboration avec Gilles Oltz chef du département des disciplines vocales au Conservatoire de Paris et de l'Anmam avec Danièle Clémot partenaire de l'évènement.

Cela a représenté un très gros travail passionnant et riche d'échanges et a nécessité des rendez vous de travail hebdomadaires sur plus d'une année.

La diversité et la qualité des échanges a été soulignée. Il a également été possible de suivre l'ensemble des débats en plénière en streaming. Le CNSMDP envisage la possibilité d'accéder à ces audios enregistrés après le congrès. Cela a permis une plus grande lisibilité. Ces journées ont mobilisé l'ensemble de la profession et différents partenaires, des étudiants, des directeurs d'établissements, inspecteurs,, chercheurs, sociologues... Il est également à noter la présence de journalistes de France musique et de la Lettre du musicien.

L'Anmam avec l'ensemble des membres du collège D.Clémot, C.Elasmar, I.Mambour, C.Marruedo-Vernay, B.Peyrot, L.Zehmann-Lavignole ainsi que M.Tranchant ancien président et membre d'honneur ont été présents et ont participé à ces journées.

Un stand de l'association était présent tout au long du congrès. Le seul regret a été de ne pas pouvoir plus rencontrer et d'échanger autour de ce stand, en raison de l'intensité et de la richesse de la programmation.

L'autre constat, commun à d'autres journées autour de l'accompagnement est la faible participation des partenaires instrumentistes, chanteurs ou danseurs. Comment arrive à les mobiliser? Ne devraient-ils pas se sentir plus concernés par ce sujet? Ne faudrait-il pas créer des formations pour qu'ils apprennent à travailler et collaborer avec les accompagnateurs?

L'accent a été également mis l'accent sur les risques psycho sociaux. Comment les prévenir?

La nécessité de créer et diffuser une charte nationale a également été mise en évidence. Un atelier sur cette question a été organisé lors du congrès Un première ébauche de charte a été proposée . Elle a été élaborée par un groupe de travail qui s'est constitué en amont du congrès (Damien Lehmann, Véronique Goudin-Léger, Chloé Elasmarr, Bastienne Peyrot, Danièle Clémot) Elle s'est servie de la première charte élaborée en 2001 par D. Clémot pour l'ENM de Villeurbanne. Même si les conditions de travail se sont nettement améliorées ces 25 dernières années dans les établissements de formation initiale, celles-ci sont toujours très difficiles dans les établissements supérieurs. Les conditions statutaires y sont catastrophiques au contraire de la fonction publique territoriale où toutes les disciplines peuvent accéder aux différents cadres d'emploi (A ou B)

*Plus d'infos sur le site du CNSMDP:*

- Programme: <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/actualites/laccompagnement-lautre-voix>

- Entretien avec l'équipe <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/actualites/lautre-voix>

En novembre, le Conservatoire propose trois jours de rencontres, de réflexion et de concerts autour de l'accompagnement musical sous toutes ses formes et dans tous les styles. Cet événement est à destination des accompagnateur-rices, des enseignant-es, des directeur-rices d'établissement, des élèves, des étudiant-es, des parents, des mélomanes et de tous-tes les amoureux et amoureuses de l'art. Entretien avec l'équipe qui mène ce projet : Anne Le Bozec, pianiste et professeure d'accompagnement vocal, Gilles Oltz, chef du département des disciplines vocales, et Danièle Clénot, pianiste, professeure à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, coordinatrice générale de l'Association nationale des métiers de l'accompagnement musical qui est partenaire de l'événement.

### **3) Newsletter**

Elle a été créée cette année. Réfléchir à la fréquence. Elargir le listing de manière plus large hors adhérents?

### **4) Flyers :**

Lors du congrès au CNSMDP en novembre 2024, L'Anman avait distribué des flyers avec une brève présentation de l'association et les modalités d'adhésions. Il faudrait réfléchir à quel usage pour la suite. On pourrait en distribuer dans les établissements. Par quel biais?

### **5) États Généraux de l'Éducation et de l'Enseignement Artistique 2024**

Ces États Généraux ont lieu à Paris, à la suite du Congrès, et Isabelle MAMBOUR membre du collège y assistera. L'intersyndicale relève la mauvaise place de notre système éducatif en Europe, parallèlement à la mobilisation des enseignants dans les Conservatoires.

Plusieurs points soulevés par ces États Généraux :

**a) EAS et EAC : Enseignement Artistique Spécialisé et Enseignement Artistique et Culturel**

on ne parle plus de culture actuellement // Problème du droit à la culture // Problème de financement (qui pointe la non adéquation de l'appellation Conservatoire Rayonnement « Régional ») // Situation particulièrement mauvaise des Dumistes (il n'existe pas de grade PEA pour eux, donc pas de reconnaissance).

**b) Fonction Publique Territoriale : Convention « Éclats » = ?**

Dans l'Éducation Nationale, tous les enseignants sont « PEA », rien n'est fait pour l'enseignement artistique spécialisé.

**c) Place et financement dans l'espace public :**

Intervention de Gilles BOUDINET (professeur en Sciences de l'Éducation à l'université Lumière-Lyon2 ; auteur de travaux sur la philosophie de l'éducation et de la culture, l'esthétique, l'éducation artistique et musicale) : on demande à justifier l'enseignement artistique, hors « l'art est inutile et essentiel »

La place doit rester centrale, et le financement est à conquérir.

Plus d'infos : <https://www.snam-cgt.org/etats-generaux-de-lenseignement-et-de-leducation-artistiques/>

L'ensemble des débats peut être suivi ici:

<https://youtube.com/@cgtmusiciensnam7278?si=XsCvQMm8soSotcAM>

---

## **V- Objectifs**

### **1) Montbéliard-Besançon-Belfort : prochaine journée autour de l'accompagnement**

Véronique Ngo-Sach-Hien nous présente par téléphone sa proposition d'organisation d'un prochain événement autour de l'accompagnement au CRD du Pays de Montbéliard et conjointement avec les conservatoires de Besançon et Belfort.

La date pressentie de ce colloque serait en novembre 2026 sur une journée et demie du vendredi matin au samedi début d'après-midi.

L'axe principal serait autour de la place de l'accompagnement dans les établissements d'enseignement initiaux. Toutes les disciplines liées à l'accompagnement seraient représentées ainsi que la place des instruments polyphoniques. Quelle place pour l'initiation à l'accompagnement qui ne figure plus dans le nouveau SNOP ? Les RPS (risques psycho-sociaux), seront également abordés.

Il faudra définir la place de l'Annam qui pourra être partenaire de l'évènement et trouver également des intervenants au niveau local.

## 2) Conditions de travail des accompagnateurs

Proposition de Jennifer MEENS d'établir un « sondage » national sur les conditions de travail des accompagnateurs. Cela pourrait donner une meilleure visibilité des difficultés et donner du poids à certaines revendications.

La question de la protection des données personnelles peut se poser

Il faut également réfléchir à la manière de recueillir les données et comment les traiter.

Il faudrait que le questionnaire soit anonyme. Serait-il plus judicieux de passer directement par les directions d'établissements ? Passer par les associations de directeurs ?

Danièle CLÉMOT: Cela pourrait en tout cas mettre en avant la différence entre les établissements en ce qui concerne le nombre d'heures d'accompagnement par élèves. Il est très difficile de pouvoir en faire une moyenne. Le plus souvent les heures sont allouées par classe et non par élève. Or ce n'est pas le cas pour les classes instrumentales ou vocales ou les temps de cours sont définis par élèves

Catherine MARRUEDO: point de vigilance: les questions peuvent être détournées, pour ajuster le temps de travail à la baisse (si 2h/hebdo suffisent, pourquoi accepter d'en rémunérer 9 ou 10?)

Marie Pascale CASANOVA: à Montluçon elle est seule pour 800 élèves; les heures d'accompagnement et l'équipe pédagogique fluctuent en fonction des directeurs.

La question de l'utilisation de ces données est posée.

Danièle CLEMOT: le temps de travail des accompagnateurs dépend du nombre d'élèves qu'ils ont à faire travailler et du nombre d'évènements où ils interviennent (cf. sa propre situation à Villeurbanne en début de carrière)

Il faut arriver à déterminer, pédagogiquement, ce qui est indispensable pour l'élève.

On finit par donner plus de temps pour arriver à de meilleurs résultats (et souvent on ne veut surtout pas mettre en évidence les problèmes liés au manque d'heures)

Hyun Chan KYE: le temps de travail est défini par la loi // il faut se respecter soi-même.

Laure ZEHMANN-LAVIGNOLLE: Au CRR de Lyon, établissement d'un Document Unique, relatif aux RPS. Document qui définit les contraintes du métier.

Fait pour chaque département.

Véronique NGO SACH HIEN: il faudrait également poser la question aux élèves (ou étudiants) accompagnés

Laure ZEHMANN-LAVIGNOLLE: passer par les associations d'étudiants

Réflexion sur la polyvalence du métier qui est souvent valorisée dans les petites structures.

Dominique ALIBERT: problème des collègues qui n'ont pas assez d'élèves pour compléter leur temps: cela implique une polyvalence de ce qui est demandé pédagogiquement.

Danièle CLÉMOT: Concernant le questionnaire proposé par Jennifer MEENS, il faudrait essayer de trouver comment le transmettre par le biais d'une association de directeurs? Conservatoire de France, autres?

### Divers :

- **Le site :** D.Clémot les articles avec les offres d'emploi sont les contenus postés le plus régulièrement et sont beaucoup consultés .

Il y a toujours la question de la création ou non d'un forum afin de mettre les adhérents en relation et de susciter des échanges et débats autour de certaines thématiques

Il y a également une demande de faire des liens sur le site vers d'autres associations qui pourraient également mettre le lien vers notre site en retour. Appel aux adhérents pour s'en occuper ou au moins y participer.

- **Les flyers:** Que faire des flyers? Les distribuer dans les établissements ? (Discussion sur l'utilité de supports écrits)

Junko FUKUDA GROS: Là aussi, il faudrait solliciter les instrumentistes

### - Organisation de journées:

Jennifer MEENS: on pourrait proposer une journée par an dans des lieux différents ? Être plus réactif ? (Exemple de l'association des professeurs de chant)

Danièle CLEMOT: cela peut être une bonne idée mais très chronophage! D'autre part il y a beaucoup moins d'accompagnateurs que de professeurs de chant L'organisation d'évènements pose toujours la question de la prise en charge des déplacements pour chacun même s'il est possible parfois de bénéficier d'ordre

de missions

Jennifer MEENS: On peut aussi présenter le métier lors des plénières de rentrée?

Danièle CLEMOT Cela pourrait être accompagné de la diffusion du documentaire “en bonne compagnie” diffusé pendant le Congrès. Diverses solutions: se déplacer chaque année dans un lieu différent pour les AG //

Organiser des colloques ponctuels// Ne pas s'empêcher d'organiser des événements locaux portés par un enseignant accompagnateur de l'établissement.

### **- Accompagnement danse:**

#### **Discussion sur la Formation Musicale Danseurs: Faite ou non par les accompagnateurs ?**

Christophe PETIT: Le référentiel DE Accompagnement de la Danse n'avance pas alors que d'autres disciplines ont pu être introduites (chefs de chœur par exemple)

Quelle est la place de la FM Danse? L'accompagnateur est une personne ressource, mais pas un enseignant de Formation Musicale (dans le cas où on demande au pianiste d'assurer la FM Danse)

Danièle CLEMOT/ oui, le pianiste est la personne référente pour ces cours de FM, mais ce n'est pas un enseignant de FM

Dominique ALIBERT: dans les derniers textes validés, cette mission (la FMD) n'apparaît plus. Les enseignants de la Danse n'auront sans doute même plus d'heures pour la culture musicale...il y a de plus en plus de place pour le numérique...

Il y a une grande disparité de niveau musical chez les danseurs et certains vont devoir enseigner à d'autres danseurs: il est essentiel qu'un espace de culture soit préservé...

Danièle CLEMOT: il s'agit d'abord de valoriser le rôle pédagogique de l'accompagnateur (quelque soit la discipline)

Pour la danse, il semble que ce soit le moyen de le faire, via les cours où le pianiste intervient (via la FMD). De toute façon, au niveau ministériel, la formation des danseurs (et futurs professionnels) doit être interrogée.

Il y a une confusion entre les dénominations (FMD et Rôle pédagogique du pianiste accompagnateur)

Christophe PETIT: la place est d'abord au milieu de l'équipe pédagogique...certains pianistes n'aiment pas parler et préfèrent jouer.

Chloé ELASMAR: il faut laisser les pianistes choisir

Dominique ALIBERT: cette question de la FMD ne doit pas être reliée à la promotion éventuelle d'un poste ATEA en PEA. Cela dépend des établissements : pour valider les fins de cycles par exemple, il peut y avoir (ou non) un module obligatoire FMD.

Elle répond à Hyun Chan KYE et explique ce qu'est la FMD!

Danièle CLEMOT: est ce que cela n'interroge pas la relation avec l'accompagnateur pendant les cours de danse? (avec le prof de danse, les élèves) On peut dire que pendant les cours, il est bien le référent musical pour les danseurs. Il y a le rôle pédagogique du pianiste (pendant le cours de danse, via ce qu'il ou elle peut verbaliser, ou faire passer dans ses propositions musicales) ET le cours de FM spécialisé. Le problème, c'est l'appellation? Ne peut on pas envisager cette formation musicale du danseur comme un travail d'équipe chacun se complétant avec ses spécificités?

**17h15 FIN de la VISIO**

**La séance est levée à 18h.**